

*Maximilien Reynès-Dupleix*

*Secrétaire du CHSCTA et du CHSCTsd82*

*0685735210*

*Maximilien.reynes@ac-toulouse.fr*

Castelsarrasin le 24 juin 2019

Mme la Rectrice, Présidente du CSHCTA

Sous couvert de M Couedic, SG-DRH,

Madame,

Nous tenons à vous faire part de l'inquiétude de nombreux personnels au sujet de l'épisode caniculaire annoncé par Météo France pour cette semaine.

Le sujet des épisodes de chaleur excessive avait été abordé en CHSCT ministériel en juin 2017. L'avis alors adopté n'a pas été suivi de solutions concrètes. En CHSCTA de l'académie de Toulouse, nous nous sommes émus à plusieurs reprises des difficultés rencontrées dans les écoles et EPLE.

Mais il avait été rappelé les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et annexé au PV de ce CHSCTMen (en pièce jointe) les dispositions du code du travail concernant les températures et l'aération des locaux. Nous tenons à rappeler à ce sujet qu'en situation de travail ordinaire les salles de classe ne répondent déjà pas aux normes d'aération des locaux professionnels (CF obligations de vérification de la qualité de l'air intérieur !).

Nous avons bien vu que des recommandations ont été adressées aux directeurs et directrices d'écoles et aux chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule. Mais nous avons de nombreux exemples qui nous permettent de dire que certaines des recommandations les plus importantes ne pourront pas être mises en œuvre faute de conditions matérielles adéquates, voire de moyens financiers suffisants.

Les situations où la santé des personnels comme celle des élèves sera affectée risquent d'être nombreuses alors même que le système de secours et de soins sera mobilisé pour d'autres populations à risques.

Nous vous alertons aussi au sujet des personnels dont l'état de santé justifierait un droit de retrait plutôt qu'un arrêt de travail qui serait frappé du jour de carence. Les personnels qui justifieraient d'un suivi médical particulier si la médecine de prévention avait les moyens de ses obligations doivent pouvoir être mis en sureté plutôt que d'être exposés à une chaleur excessive en présence d'élèves qui risquent d'être difficiles à gérer pour la même raison.

Dans le premier degré, les problèmes vont être nombreux et disparates selon les communes. Dans le second degré l'organisation du brevet jeudi et vendredi est une source notable de préoccupations.

Dans certains bâtiments des services administratifs où aucune possibilité de protection-prévention n'est possible, les agents risquent d'être exposés durablement du fait de leur planning hebdomadaire.

En tout état de cause, il nous semble que parallèlement aux préconisations du ministère qui relèvent de la prévention secondaire, des mesures de prévention primaire pourraient être mises en œuvre pour éviter d'avoir à gérer des situations supplémentaires de crise. Nous vous demandons d'agir en ce sens auprès des IA-DASEN et de l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Convaincus que vous partagez nos préoccupations, nous restons à votre disposition pour échanger sur les mesures envisagées par le ministère dans cette situation exceptionnelle.

Recevez Mme la Rectrice, présidente du CHSCTA, l'expression de toute ma considération,

Maximilien Reynès-Dupleix,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maximilien Reynès-Dupleix', written over a faint circular stamp or watermark.

Copie aux membres du CHSCTA